

NOS HONORAIRES

Honoraires de Transaction à la charge de l'acquéreur

10 à 8 %	0 à 150 000 €uros
9 à 6%	150 001 à 350 000 €uros
6 à 5 %	350 001 à 550 000 €uros
5 à 3 %	> 550 001 €uros

Honoraires de location d'appartements

Tous les frais concernant la location d'appartements se répartissent ainsi
50 % à la charge du propriétaire
50 % à la charge du locataire

HONORAIRES

Prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail
12€ TTC/m²

Prestations de réalisation de l'état des lieux.
3€ TTC/m²